

LES RENFORTS POLONAIS DE LA CONFÉDÉRATION SUDISTE

Serge Noirsain

Toute reproduction totale ou partielle de ce texte est strictement interdite.



Uhlands polonais, révolte de 1863. Peinture de Jan Rosen.

Entre 1861 et 1864, la Pologne est le théâtre de sanglants affrontements entre les nationalistes polonais qui revendiquent leur indépendance et l'empire russe qui n'entend pas la leur accorder. Après l'exil de Napoléon à Sainte Hélène, le Congrès de Vienne avait scindé ce royaume entre la Russie, la Prusse et l'Autriche. En 1846, les premières révoltes de la paysannerie polonaise sont les prémices de la grande insurrection qui s'ébauche en 1861 et prend réellement forme en janvier 1863. Toute l'Europe manifeste sa sympathie pour ce peuple écartelé entre trois super-puissances qui entendent bien conserver leurs acquis territoriaux. La pendaison de R. Traugutt, le dernier chef des autonomistes polonais, met un terme à leur rébellion en avril 1864. Au cours de ces événements, beaucoup de Polonais avaient fui à l'étranger pour échapper aux pogroms des troupes tsaristes, et certains d'eux envisagent même de gagner les Etats-Unis.

Vers la fin de l'année 1864, Judah P. Benjamin, le ministre confédéré des Affaires étrangères, avait contacté Colin McRae, le surintendant des finances confédérées en Europe, pour gérer une opération secrète qui s'était dessinée en Pologne, quelques mois plus tôt. Au début de la guerre civile américaine, le colonel Valerian Sulakowski avait suggéré à Judah Benjamin d'accueillir des réfugiés polonais dans la Confédération en contrepartie d'un service militaire immédiat. A cette époque, le gouvernement rebelle était persuadé qu'il réduirait aisément les prétentions nordistes à vouloir l'empêcher de conquérir son indépendance et de créer un immense empire esclavagiste. (Voir notre article *Les visées expansionnistes du Sud esclavagiste*)

Issu en 1827 d'une famille aristocratique polonaise, Sulakowski sert comme officier dans l'armée autrichienne pendant six ans puis s'engage dans les forces révolutionnaires hongroises en 1848. Après leur défaite, il émigre en Louisiane. Lorsque les Confédérés déclenchent les hostilités en attaquant Fort Sumter qui se trouvait sur une île appartenant au gouvernement fédéral, Sulakowski est promu colonel du 14^e d'infanterie de Louisiane, mais démissionne en février 1862. Le 22 janvier 1863, le général John B. Magruder le promeut ingénieur en chef et lui confie notamment la fortification du poste de Sabine Pass au Texas. Sulakowski démissionne à nouveau en août 1863 puis s'éclipse à Cuba pour y accomplir une nébuleuse mission.



Judah P. Benjamin - Colin McRae - Colonel Sulakowski (National Archives)

Ignorant que le colonel Sulakowski avait déjà proposé les services de volontaires polonais au début de la guerre, et que le gouvernement confédéré n'avait réservé aucune suite à son projet, une délégation polonaise s'embarque à bord d'un forceur de blocus dans l'espoir de convaincre le président confédéré d'accorder des avantages territoriaux à ceux de leur diaspora, qui serviraient sous les couleurs rebelles. Cette délégation, composée des colonels J. Smolinski et A. Lenkiwicz, du major P. Bninicki et du chapelain J. Mayewski, débarque à Wilmington à la fin du mois d'août 1864. Le courrier échangé entre eux et le ministre confédéré des Affaires étrangères contient la substance de leurs premiers contacts sur le sol confédéré¹.

Lettre du 31 août 1864, adressée par Judah Benjamin à la délégation polonaise.

Messieurs,

J'ai l'honneur d'avoir eu communication du message que vous avez adressé au président des Etats confédérés et, après en avoir eu connaissance, il me prie de vous faire savoir son point de vue à ce sujet.

Le gouvernement des Etats confédérés (...) a été très sensible aux calamités subies par le peuple polonais au cours de sa récente mais vaine tentative de briser le joug sous lequel il vivait. Nous désirons sincèrement faire tout ce qui est en notre pouvoir pour soulager les souffrances de ses exilés (...) qui cherchent un asile sur notre territoire (...)

Après nous avoir décrit la sympathie que vous éprouvez pour notre cause, vous vous déclarez prêts à subir le baptême du feu avec votre sang pour mériter votre citoyenneté, comme le subirent Pulaski et Kosciusko². Vous nous demandez de vous recevoir parmi vous et de vous accordez une partie de notre territoire (...) Le Président accueillera volontiers votre requête, mais dans les limites de ses prérogatives. Vos émigrants seront les bienvenus parmi nous. Ceux qui voudront mériter notre estime fraternelle en mêlant leur sang à celui des nôtres sur les champs de bataille seront particulièrement bien accueillis.

En ce qui concerne votre requête visant à obtenir la jouissance d'une partie de notre territoire, le Président peut seulement vous répondre que seul le Congrès des Etats confédérés a le pouvoir de disposer de nos terres publiques. En outre, le Président n'a pas le pouvoir de définir dès à présent les conditions dans lesquelles le Congrès pourrait vous accorder des terres car tout dépendra

¹ Official Records of the Union and Confederate Navies (ORN), Washington, 1922, Series II, vol. 3, pp. 1196-7.

² Ces deux Polonais prirent une part active dans la guerre d'Indépendance des Etats-Unis.

des limites territoriales qui seront définitivement fixées à l'issue d'un traité de paix avec les Etats-Unis.

Tout ce qu'il peut vous promettre, c'est de vous assurer de son intention et de celle des représentants de notre peuple d'accorder des terres publiques à tous ceux qui auront mis leur vie en péril en combattant pour notre indépendance. Le Président désire également vous informer que les lois des Etats confédérés accordent la naturalisation à chaque citoyen étranger qui sert dans ses armées en temps de guerre et qui prête un serment de fidélité à la Confédération.

Je vous prie d'agréer

Ensuite de son entretien personnel avec Jefferson Davis, le 31 août 1864, Benjamin fait parvenir le message suivant à la délégation polonaise :

Messieurs,

J'ai eu un autre entretien ce matin avec le Président et il m'a fait part de son désir de vous recevoir personnellement afin de vous confirmer le contenu de ma dernière lettre.

Le 31 août 1864, lors de leur entretien avec Jefferson Davis et Judah P. Benjamin, les délégués polonais insistent sur l'intention de leurs compatriotes d'offrir leurs services à la Confédération en échange de terres où ils pourraient transplanter leurs coutumes et leurs lois. Le président confédéré leur confirme toutefois que la loi lui permet d'offrir des terres à des particuliers, mais pas d'autoriser l'installation de colonies étrangères sur son sol. En revanche, il laisse entendre que son gouvernement n'interdit pas le regroupement spontané de Polonais afin de tendre au même objectif. Peu enclin à négliger cet apport de chair à canon qui lui faisait de plus en plus défaut, Davis souligne que les volontaires polonais formeraient des unités distinctes commandées exclusivement par des cadres polonais.

Les délégués sont déçus car ils avaient pensé qu'en offrant la chair de leurs concitoyens aux Etats confédérés, ils obtiendraient aisément l'autorisation d'y créer une sorte d'enclave polonaise. Pas découragés pour autant, ils persistent à espérer que Richmond soutiendra leur campagne de recrutement dans les pays d'Europe orientale où s'était temporairement figée la diaspora polonaise. Revenant à la charge, la délégation fait miroiter l'impatience de milliers de leurs compatriotes à adopter la nationalité confédérée et son mode de vie si Richmond leur fournissait les moyens de traverser l'Atlantique ou en assumait le coût. L'inclusion de citoyens étrangers, en l'occurrence polonais, dans les forces armées esclavagistes posait un sérieux problème en matière de droit international, mais les autorités confédérées étaient disposées à s'y frotter car les désertions délétaient davantage leurs troupes que les affrontements armés.

En effet, même les plus obtus des fanatiques qui admirent la cause sudiste se trouvent dans l'impossibilité de nier les statistiques citées ci-après puisqu'elles émanent des archives du ministère confédéré de la Guerre. Ce véritable raz-de-marée, en termes de désertions, témoigne du désenchantement progressif de la population sudiste au fil des événements militaires. A l'orée de 1864, les troupes rebelles comptent déjà plus de déserteurs que de soldats en service. Notons que ces désertions résultaient surtout de l'aversion croissante des *Poor Whites* sudistes pour les propriétaires d'esclaves et leurs représentants politiques qui les avaient jetés dans une *guerre de riches faite par les pauvres*, comme leur presse le serina dès 1862.

A ce propos, voir sur ce site, notre article ***La misère dans la Confédération sudiste.***

Evolution des désertions dans les armées confédérées
(Archives du ministère de la Guerre confédéré)³

Dates des rôles	Effectifs théoriques incluant malades, et déserteurs	Absences illégales et désertions	Soldats en service	Taux des désertions
31.12.1861	327 000	68 100	258 900	20,8 %
31.12.1862	450 000	145 500	304 500	32,3 %
31.12.1863	465 000	186 700	278 300	40,1 %
31.12.1864	401 000	204 800	196 200	51,0 %
01.04.1865	359 000	198 500	160 500	55,3 %

Confrontés à la délitescence de leurs forces armées, Jefferson Davis et son cabinet acceptent les propositions polonaises et, le 1^{er} septembre 1864, Judah P. Benjamin expédie à Colin McRae, le responsable de leurs finances en Europe, une note précisant les modalités de regroupement et de recrutement des Polonais⁴.

Sir,

Il y a quelques jours, nous avons reçu une délégation de quatre Polonais qui sont arrivés d'Europe pour les raisons qui sont détaillées dans le document en annexe. Après lecture de ce document, vous aurez compris que notre gouvernement n'avait pas la possibilité de réserver une suite favorable à toutes les requêtes de ces gentlemen qui représentent les malheureux exilés polonais en Europe. Ils espéraient que nous leur accorderions une parcelle de notre territoire pour s'y installer et y transplanter leurs institutions, lois et coutumes.

Quoique déçus, ces messieurs nous ont exprimé leur conviction que beaucoup de leurs concitoyens seraient heureux d'émigrer dans notre pays, de partager notre sort, de devenir des citoyens de la Confédération et d'accomplir leurs obligations militaires. Ils nous ont assuré que si des moyens de transport leur étaient fournis, des milliers d'entre eux opteraient volontiers pour cette opportunité.

Nous devons éviter qu'un quelconque gouvernement puisse nous accuser d'enfreindre les lois internationales (...) en recrutant des hommes se trouvant sous sa juridiction car il nous est interdit d'enrôler dans nos armées des hommes qui ne sont pas nos concitoyens. Néanmoins, considérant que nous n'entendons pas rejeter les requêtes de ce malheureux peuple, il nous semble utile de procurer, à ceux qui sont aptes à porter les armes, les moyens d'émigrer dans notre pays où nous les accueillirons fraternellement dans les rangs de notre armée s'ils désirent s'y enrôler lors de leur arrivée.

En conséquence, le Président m'a invité à vous confier le regroupement de ces malheureux dans les termes repris ci-après. Vous recevrez 50 000 £ pour les frais inhérents à cette entreprise. Cette somme vous parviendra en cinq tranches de 10 000 £ que nous verserons à la compagnie Fraser & Trenholm de Liverpool. Après consultation avec le ministre du Trésor (Memminger) et afin d'éviter toute plainte contre nous pour infraction à la neutralité d'une nation, nous vous invitons à suivre la procédure reprise ci-après.

³ Kreidberg A.M. & Merton G.H., *History of Military Mobilization in the United States Army, 1775-1945*, Washington D.C., 1955., p. 95 ; Long E.B. & B. *Civil War Day by Day, an Almanach*, New York, 1971, p. 706 ; *Official Records of the War of Rebellion*, Series 4, vol. I, pp. 822, 1176 ; vol. II, pp. 278, 380, 1073 ; vol. III, pp. 520, 989, 1161, 1182.

⁴ *Official Records of the Union and Confederate Navies (ORN)*, Series II, vol. 3, pp. 1197-1200 ; Davis, *Colin McRae*, pp. 62-63 ; Lonn E. *Foreigners in the Confederacy*, Chapel Hill, 1940, pp. 223-25.

1. *Nous affréterons des vapeurs pour le transport des émigrants à Matamoros. D'après M. Trenholm, le coût du voyage n'excédera pas 10 £ par passager si le fréteur a la garantie de retourner en Europe avec du coton.*
2. *Afin d'éviter toute interception par des croiseurs fédéraux (...) il sera essentiel que la destination officielle de nos vapeurs soit un port d'Amérique centrale ou n'importe quel autre port au sud du Mexique. Il faut absolument s'abstenir de mentionner un port mexicain comme destination officielle de nos vapeurs.*
3. *Le prix du transport sera fixé par personne et lui sera remboursé dès son arrivée sur le sol confédéré. Cependant, chaque émigrant devra savoir que le remboursement de ses frais de voyage sera conditionné à son enrôlement dans nos forces armées. Dans le cas contraire, il lui faudra assumer personnellement le coût de la traversée et il se trouvera dans la position de n'importe quel citoyen étranger résidant dans la Confédération.*
4. *Dès l'arrivée des émigrants à Matamoros, notre agent local, M. Richard Fitzpatrick (...) s'occupera de leur passage au Texas où un autre de nos agents aura pris toutes les dispositions requises pour rembourser les frais de voyage de tous ceux qui choisiront de s'enrôler dans notre armée.*
5. *La seule mission de nos agents sera de s'occuper du transfert, au Texas, de ceux qui le solliciteront. Ils s'abstiendront de persuader les émigrants de passer sur notre sol, mais accueilleront chaleureusement ceux qui en feront la demande, à l'exception de ceux qui présenteront une manifeste inaptitude au service armé. La délégation polonaise se chargera elle-même d'expliquer à ses concitoyens les conditions financières de leur voyage.*
6. *La délégation polonaise vous rencontrera, munie d'une lettre contenant mes instructions écrites. Il vous faudra estimer la marche à suivre qu'il vous conviendra d'adopter lorsqu'un nombre suffisant d'émigrants sera prêt à embarquer depuis n'importe quel port. Vous devrez également convenir avec eux des ports où ils s'embarqueront. Comme les Polonais sont dispersés en Europe, notamment en Italie, en Turquie et en Roumanie, il est possible que nous devions recourir à un cargo dans un port de la Méditerranée et peut-être même à Galatz, sur la Mer Noire.*
7. *C'est à la présente délégation, majorée peut-être de huit ou dix personnes, qu'il incombera de visiter les différents points en Europe, où les Polonais sont les plus nombreux afin de les informer des conditions de leur émigration. Vous êtes autorisés à munir ces délégués d'un petit pécule pour leurs frais de voyage.*
8. *Quoique nous devions limiter nos dépenses au coût de la traversée, il est probable que, sans notre assistance matérielle, beaucoup d'émigrants se trouveront dans l'incapacité financière de gagner les ports que nous leur avons fixés. Dans ces cas-là, nous assumerons ces frais supplémentaires tout en veillant à ce qu'ils ne fassent pas l'objet d'abus. Cependant, ne perdez pas de vue l'importance de cette affaire en dépit de notre souci d'épargner les deniers publics. Nous ne voulons pas lésiner sur les frais de cette entreprise si le succès nous attend.*

Les sommes qui vous sont attribuées nous semblent suffisantes pour l'instant car nous n'espérons que quelques milliers de candidats à l'émigration, non accompagnés de leur famille. Nous pourrions libérer des fonds plus considérables si cette immigration comptait de 15 à 20 000 hommes. Si cette hypothèse se matérialisait, vous seriez crédité de sommes plus considérables sur simple demande de votre part. L'argent que nous vous envoyons, le Président l'a prélevé dans les fonds que le Congrès a attribués aux services

secrets. C'est à moi que vous en rendrez compte, pas au ministre des Finances. A défaut d'autres documents, vos déclarations personnelles seront suffisantes. Il nous semble essentiel que ce projet soit mené dans la plus grande discrétion et vous n'en parlerez à personne sauf à Mrs. Fraser & Trenholm de Liverpool puisqu'ils vous aideront dans la location des navires et la poursuite de votre mission. Nos agents subalternes ne doivent rien savoir en dehors de la tâche qui leur a été confiée. Il nous semble possible de donner à cette affaire les apparences d'arrangements pris personnellement par les Polonais et leurs amis en vue de fonder une colonie en Amérique centrale où les plus vaillants d'entre eux se rendent pour préparer l'accueil des autres.

Comme le Président fonde beaucoup d'espoirs sur le succès de cette opération, il est nécessaire que vous n'épargniez aucun effort dans ce sens.

Le 2 septembre 1864, Judah Benjamin écrit simultanément au représentant de la compagnie Collie à Wilmington, au ministre de la Guerre Seddon et au général Alexander R. Lawton (chef du *Quartermaster Bureau*) pour qu'ils assurent le transport des quatre délégués polonais à Wilmington puis en Europe⁵.

Durant ces péripéties, un autre Polonais, le major Gaspard Touchman, s'était immiscé dans l'affaire. Au cours de la guerre, il avait recruté et formé plusieurs compagnies comprenant des Polonais, des Irlandais, des Allemands et des Français. Quand il a vent d'un projet d'immigration massive de Polonais dans la Confédération, il propose au président Davis de partir en Europe pour l'organiser lui-même parce que, selon lui, les Polonais qui désiraient s'expatrier en Amérique risquaient de s'enrôler dans l'armée ennemie s'il n'intervenait pas personnellement. Davis ne réserve aucune suite à la suggestion de Touchman parce que, nous l'avons vu, il avait déjà donné ses instructions sur le mode de recrutement et de transfert des volontaires polonais dans la Confédération⁶.

Le 19 octobre 1864, Colin McRae répond à Judah Benjamin que l'affaire en cours exige le secret absolu et propose de rédiger leur courrier dans un langage codé inaccessible aux clercs du ministère des Affaires étrangères. Comme cette procédure nécessitait de l'aide, il suggère d'y impliquer Henry Hotze. Celui-ci était un journaliste suisse qui avait émigré aux Etats-Unis et avait acquis une certaine notoriété dans le Sud en traduisant, en anglais, l'ouvrage d'Arthur de Gobineau : *Essai sur l'inégalité des races humaines*. Cette traduction eut un succès immédiat dans les Etats esclavagistes parce qu'il prétendait prouver l'essence naturelle et divine de la supériorité de la race aryenne sur toutes les autres, et plus spécialement sur la race africaine. Une théorie qui ne pouvait que réjouir l'intelligentsia sudiste. A ce propos, voir notre article ***Les Sudistes et la race aryenne***. En outre, le gouvernement confédéré avait envoyé Henry Hotze à Londres pour créer l'*Index*, un journal plaidant la cause esclavagiste⁷.

Quant à l'affaire polonaise, McRae pense qu'elle exigeait la compétence et la discrétion d'un second homme sûr et il propose James Williams. Durant l'administration de James Buchanan, le président sortant, Williams avait occupé des fonctions officielles en Turquie et au Moyen-Orient. Après l'élection de Lincoln, il rallia la cause esclavagiste puis le gouvernement rebelle le chargea de quelques missions discrètes en Europe. Comme Williams opérait en Autriche, McRae préfère attendre son retour en Grande-Bretagne pour lui expliquer les détails du « Projet polonais » dans lequel il devait assumer un rôle majeur. N'ayant pas eu l'occasion de révéler à Williams le fonctionnement du code secret réservé à cette affaire, McRae

⁵ ORN, S. II, vol. 3, pp. 1200-1201.

⁶ Davis C.H., *Colin McRae, Confederate Financial Agent*, Confederate Publishing Co., Tuscaloosa, 1961, p. 62.

⁷ Lonnie B.A., *Henry Hotze, Confederate Propagandist ; Selected Writings on Revolution, Recognition and Race*, University of Alabama Press, 2008.

n'ose pas lui écrire par crainte de voir tomber son courrier entre les mains des services secrets de l'ennemie, Europe. Pour conforter le secret de l'entreprise, McRae suggère au ministre Judah Benjamin d'expédier des agents secrets au Mexique et dans le département du Trans-Mississippi afin de vérifier ou de collecter toutes les rumeurs que les Fédéraux auraient pu glaner à propos de l'arrivée des Polonais.

Au 1^{er} novembre, McRae s'étonne de n'avoir aucune nouvelle de ceux-ci, ne fût-ce que pour savoir comment évoluait le regroupement de leurs compatriotes. Le même jour, le colonel Valery Sulakowski, dont nous avons parlé plus haut, refait surface avec un nouveau projet de recrutement en Pologne et en Europe. Même si Jefferson Davis avait déjà rejeté le plan de Sulakowski, McRae envisage de l'inclure dans son projet et c'est par lui qu'il apprend que le colonel J. Smolinski, qui s'était présenté comme le chef de la délégation polonaise, était un très curieux personnage. Il avait recruté des Polonais pour les Britanniques pendant la guerre de Crimée, avait vécu de revenus douteux à Constantinople puis avait occupé un poste de clerc au ministère de la Guerre à Washington D.C. avant de proposer le recrutement de Polonais pour l'armée fédérale. Sa démarche n'ayant pas abouti, il s'était tourné vers le gouvernement confédéré pour lui soumettre le même projet. Le 4 novembre 1864, à Paris, McRae dresse le bilan de la situation à l'intention de Judah Benjamin⁸ :

Sir,

Me référant à mon dernier courrier du 19 octobre, je vous fais savoir que les gentlemen dont je vous parlais dans ma dépêche du 1^{er} septembre, n'ont toujours pas apparu, et en conséquence, je ne puis rien accomplir d'important pour le moment dans l'importante affaire en cause, sauf attendre leur arrivée (...) Le 20 septembre dernier, le colonel Sulakowski m'a proposé de préparer une entreprise analogue à celle que vous envisagiez. Le colonel Sulakowski est un homme capable et énergique qui possède une certaine influence sur ses compatriotes et pourrait, à cet égard, nous être utile. Si le comité sur lequel nous comptons ne se manifeste toujours pas, je reprendrai contact avec lui et, sans commettre la moindre indiscretion, je m'informerai sur ce qu'il peut faire et s'il peut savoir si d'autres de ses compatriotes sont prêts à s'embarquer dans l'entreprise que nous avons envisagée.

Lorsque le colonel Sulakowski prit contact avec moi, je n'avais ni les moyens ni l'autorité requise pour accéder à sa proposition et je m'abstins de lui promettre quoi que ce soit. Le Président se souviendra que le colonel Sulakowski commanda un régiment qui fut formé à La Nouvelle-Orléans en vue de créer la brigade étrangère qu'un certain Tochman envisageait de former. Il servit ensuite dans la Péninsule sous le commandement du général John B. Magruder, mais démissionna parce qu'il n'avait pas été promu à un rang supérieur. Plus tard, il combattit au Texas sous le général Magruder et, d'après une lettre de cet officier au major Thomas Helm, il s'y comporta avec distinction. Lorsqu'il demanda de me rencontrer, il me déclara qu'il n'était plus dans l'armée, mais qu'il désirait reprendre du service pour notre pays.

Mon opinion personnelle est que, dans toute l'Europe, nous ne trouverons jamais 5 ou 6 000 volontaires polonais capables de porter les armes. Le temps que prend le comité polonais pour se rendre ici me surprend beaucoup et je crains que son chef ne soit pas la bonne personne à qui notre gouvernement aurait dû confier une pareille entreprise.

⁸ ORN, S. II, vol. 3, pp. 1229-30.

N^o 2.

48 Avenue Gabriel - Paris .
Novembre 4th - 1864 .

To the Honble

J. P. Benjamin .
Secretary of State .
Richmond Va .

Sir;

Referring you to my communication of the 19th ultimo, I have now to say that the gentlemen referred to in your despatch of the 1st September, have not yet made their appearance, and consequently I can do nothing in the important business referred to, at present, but must wait their arrival. In the meantime I

(Signed)

With much respect
Your Obedt. Servt.
W. J. McRae
Adj. &c. &c.

Début et fin de la lettre du 4 novembre 1861, adressée à Judah Benjamin par Colin McRae.
Alabama Textual Materials Collection.

Ensuite de son précédent courrier, Colin McRae écrit le 18 novembre 1864 à Benjamin que le colonel Sulakowski, dont il avait souligné la compétence, s'était vexé de la fin de non-recevoir qu'il avait été contraint de lui réserver et qu'il s'était éclipsé en claquant la porte. Dans ce même courrier, McRae fait donc observer à Benjamin que si celui-ci lui avait accordé plus de liberté d'action, cet incident ne se serait pas produit⁹.

Quand la délégation polonaise émerge enfin, en décembre 1864, elle ne compte plus que trois membres car, au cours de son retour en Europe, le colonel Lenkiwicz avait succombé à la fièvre jaune à Nassau. Après en avoir débattu avec Henry Hotze et James Williams, McRae confie au second le rôle d'intermédiaire entre les Polonais et le gouvernement confédéré. Au cours de leur premier contact avec Williams, les trois commissionnaires polonais revendiquent immédiatement le droit de diriger eux-mêmes le projet en cours et réclament un soutien financier pour leurs démarches. En outre, Smolinski annonce qu'il prévoyait de porter leur comité à douze personnes pour recruter des candidats à l'émigration dans le Grand Duché de Posen, en Galicie, en Silésie, à

⁹ ORN, S. II, vol. 3, p. 1244.

Paris, en Italie, en Suisse et dans les provinces danubiennes. Leur requête impliquait une modification des accords pris avec Richmond dans le mode de regroupement des émigrés car elle nécessitait la désignation d'intermédiaires supplémentaires chargés de les diriger vers des ports spécifiques¹⁰.

Williams invite les membres du comité polonais à se mettre sur-le-champ à l'ouvrage, mais confie à McRae ses doutes sur leur fiabilité : « *Ils n'hésitent pas à communiquer à n'importe qui leur correspondance avec notre ministre des Affaires étrangères, et à la définir comme un « traité » en vertu duquel le gouvernement confédéré s'engage à les convoier à ses frais.* » Grâce à l'un de ses contacts à Paris, Williams apprend que, pour impressionner leurs compatriotes, les membres du comité polonais parlaient à tort et à travers de leur projet dans les tavernes de la capitale française. Ce comportement, Williams le définit comme extrêmement dangereux car, en très peu de temps, leurs préparatifs pourraient devenir de notoriété publique¹¹.

Le 17 décembre 1864, Williams expose à McRae les résultats de sa seconde rencontre avec les représentants polonais. Ceux-ci affirmaient qu'ils avaient déjà beaucoup de candidats à l'émigration et qu'ils désiraient disposer librement de quelques fonds à titre de garantie de la bonne foi du gouvernement confédéré. Williams explique également qu'il avait demandé, à la délégation polonaise, de lui fournir la liste des candidats à l'émigration, mais que celle-ci fut incapable de lui en communiquer un seul. « *Je crains beaucoup* », précise Williams, « *qu'ils échouent de n'importe quelle manière car Smolinski m'a confié qu'ils ne s'entendaient pas entre eux et qu'ils envisageaient de remettre toute l'affaire entre mes mains, de me demander d'utiliser qui je voulais et d'assigner chacun d'eux à une tâche spécifique, ce que je déclinai immédiatement.* »¹²

Pour clarifier la situation une fois pour toutes, Williams adresse au colonel Smolinski, le leader de la délégation polonaise, une note confirmant son intention de s'en tenir au plan initialement défini par le gouvernement confédéré, d'abord par rigueur organisationnelle et ensuite parce qu'il n'avait pas le pouvoir de modifier ce qu'ils avaient initialement convenu. Néanmoins, Williams leur explique qu'il consentira à affréter des navires supplémentaires dès qu'il aura la preuve que suffisamment d'émigrants sont prêts à embarquer à une date fixée. Quant aux subsides que réclame la délégation, elle pourra les percevoir quand elle aura précisé les coordonnées et l'identité des personnes qui devraient en bénéficier pour se rendre dans le port qui leur sera fixé. Ces montants seront considérés comme des avances que les émigrés devront solder d'une manière ou d'une autre dès leur arrivée sur le sol de la Confédération¹³.

Comme les membres de la délégation polonaise avaient déclaré qu'ils n'avaient pas les moyens d'avancer un denier dans cette opération, McRae autorise Williams à leur allouer 30 \$ par mois à chacun, l'équivalent de la solde mensuelle d'un capitaine dans l'armée rebelle. Quant aux dépenses inhérentes à leur mission, elles leur seront remboursées sur présentation de leurs justificatifs. Ce n'était pas vraiment ce que souhaitaient les délégués polonais qui désiraient surtout toucher des « subsides » pour asseoir leur rang social auprès de leurs compatriotes. Bon prince mais avant tout soucieux de ne pas gâcher la moindre chance de voir éclore leur projet, Williams accepte de doter ces individus d'un pécule leur permettant de gagner Paris afin d'y rendre des comptes à McRae, et de les autoriser à engager deux assistants à un salaire de dix shillings par jour, frais de transports non inclus¹⁴.

Nous nous souvenons que le colonel Sulakowski avait poliment claqué la porte au nez de McRae lorsque celui-ci tenta de lui faire comprendre qu'il ne pouvait pas

¹⁰ Williams à McRae, 14 décembre 1864, in *McRae Dispatch Book*, manuscrit en possession de Charles D. Davis.

¹¹ McRae à Benjamin, 23 décembre 1864, in *McRae Dispatch Book*, manuscrit en possession de C.D. Davis.

¹² Ibid, 17 décembre 1864.

¹³ Ibid, 18 décembre 1864.

¹⁴ Davis, *Colin McRae, Confederate Financial Agent*, p. 67.

l'inclure dans le dispositif relatif à l'émigration polonaise sans l'accord de Judah Benjamin. La situation se complique lorsque Smolinski, le meneur de la délégation polonaise, prend l'initiative d'inviter le colonel Sulakowski à se joindre à celle-ci. Sulakowski hésite et répond qu'il préfère attendre pour voir comment se profilent les choses. Les délégués polonais désiraient l'inclure dans leur « premier cercle » parce qu'ils comptaient sur l'admiration que lui vouait l'immigration polonaise en Europe, pour promouvoir leurs projets. Connaissant la susceptibilité et l'impulsivité du colonel et sachant qu'elles risquaient de faire capoter les plans dressés par le gouvernement confédéré, Williams refuse de l'impliquer dans l'affaire en cours.

Pendant ce temps, McRae doutait de plus en plus de l'aboutissement du projet. Comme les vantardises et les indiscretions des Polonais galvaudaient manifestement leur plan de recrutement, il s'en ouvre à Judah Benjamin, le 21 janvier 1865¹⁵ :

La récente saisie, par le gouvernement britannique, du paquebot Great Western chargé d'émigrants, nous indique ce qu'il pourrait faire avec plus de zèle et sur base de soupçons moindres, s'il soupçonnait une affaire analogue de la part des Confédérés. La neutralité des Indes occidentales britanniques et des Bahamas nous est à ce point vitale qu'il nous paraît inopportun d'entreprendre la moindre action qui pourrait autoriser le gouvernement britannique à interdire lesdits ports à notre commerce.

Sur ces entrefaites, James Williams avait fait la connaissance de beaucoup de personnalités polonaises qui avaient fui leur pays après l'échec de leur révolution en 1863. A Paris, il s'était entretenu avec le comte Zamoyski qui lui exprima sa profonde sympathie pour l'idéologie sudiste et le projet d'émigration dans les Etats esclavagistes. En revanche, Williams avait de moins en moins de considération pour les trois membres de la délégation polonaise. Smolinski lui apparaissait inintéressant et de moins en moins fiable. Bninicki était en complet désaccord avec les autres. On le croyait à Londres, mais le propriétaire de l'appartement qu'il y occupait ne parvenait pas à le joindre pour percevoir son loyer. Le chapelain Mayewski confia à Williams que Bninicki « bricolait » l'une ou l'autre affaire douteuse en Belgique tandis que Smolinski accusait Mayewski de raconter n'importe quoi dans l'espoir de soutirer de l'argent pour jouer à la roulette. Bref, chaque membre de la délégation reçue à Richmond taillaient systématiquement de belles croupières à ses anciens compagnons afin de se mettre en valeur et de percevoir des avantages en nature. Williams apprit en outre que Bninicki avait gardé par devers lui les émoluments dus à ses deux assistants¹⁶.

Le 21 janvier 1865, McRae résume en quelques mots à Judah Benjamin, l'évolution catastrophique de leur projet polonais : « *Ce que j'avais appréhendé de pire s'est concrétisé.* » La « bande des quatre » était venue à Richmond à titre strictement personnel sans avoir consulté ou averti quiconque au sein de l'émigration polonaise. La seule démarche dans laquelle ils s'étaient commis consistait en la publication, dans un journal parisien rédigé en polonais, de leur correspondance avec les autorités confédérées et leurs agents. Il ne semble pas que le consulat américain à Paris eût connaissance de cette imbécillité, mais en revanche la police parisienne avertit les trois Polonais qu'ils se trouvaient sous surveillance et qu'ils devaient mettre un terme à des activités qui offensaient la neutralité française. Smolinski prétendit que ses deux autres acolytes avaient dressé la police contre lui car ils étaient jaloux des prérogatives dues à son rang de présumé chef de leur délégation. Le gouvernement confédéré n'avait plus qu'à clôturer immédiatement l'affaire en cours avant que les déclarations et le

¹⁵ Davis, *Colin McRae, Confederate Financial Agent*, p. 68.

¹⁶ Ibid, p. 69 ; Williams à McRae, 17 et 18 janvier 1865, in *McRae Dispatch Book*, manuscrit en possession de C.D. Davis.

comportement des trois Polonais l'impliquassent dans une infraction d'ordre international¹⁷.

Néanmoins, McRae ébauche une dernière tentative avant d'admettre la totale déconfiture du dernier grand projet de la Confédération. Il conçoit en effet une ultime réunion, à Paris, des trois « frères ennemis » de la délégation polonaise afin de les convaincre d'œuvrer de concert pour la réussite de leur entreprise. Il n'en résulte rien car chacun des trois refuse désormais de voir et d'entendre les deux autres et tous les trois exigent d'être à la tête du prétendu grand exode de leurs compatriotes. Lors d'un entretien avec Hotze et Williams, Bninicki concède qu'il n'avait jamais été revêtu d'une quelconque autorité au sein du groupe et qu'il ne l'avait suivi en Amérique qu'en qualité d'interprète. Grâce à la considération de quelques expatriés polonais à Paris, Williams prend connaissance d'un document attestant que le colonel Smolinski était le seul agent que les exilés polonais avaient accrédité pour plaider leur cause auprès de Jefferson Davis. Les autres membres du groupe ne l'avaient accompagné qu'à titre de « témoins »¹⁸.

En revanche, Bninicki produit un autre document daté d'octobre 1864, rédigé en français et en polonais et contresigné par une quarantaine de personnalités polonaises. Il habilitait les membres de la délégation polonaise, à l'exception du colonel Smolinski, à prendre contact avec le président Davis, mais il contenait une particularité remarquable. Il était libellé dans des termes qui étaient censés plaire aux autorités confédérées et fédérales car ils comptaient les soumettre aux seconds en cas d'échec auprès des premiers. La ferveur polonaise pour la « cause » rebelle n'était donc qu'un argument linguistique visant à obtenir les conditions d'accueil les plus favorables. Quand Smolinski a connaissance de ce document, il prétend qu'il s'agissait d'un faux et que son éviction, dans la liste des personnages prétendument mandatés par la communauté polonaise, le prouvait. Dans de telles conditions, il devenait absurde de poursuivre le projet d'émigration. Néanmoins, McRae n'y renonça pas vraiment dans son for intérieur car il envisageait toujours de lui redonner vie avec l'aide de réfugiés polonais plus fiables et de plus haut parage. Le 14 février 1865, ignorant encore que l'armée de Lee partait en quenouille et que celle du Tennessee ne valait guère mieux, il écrit à Judah Benjamin :¹⁹

Je ne puis pas vraiment mesurer les chances de succès d'un tel projet, mais nos graves difficultés financières dues à la dévalorisation de notre coton et à l'amointrissement de nos supports étrangers m'incitent à penser que nous nous trouverons bientôt à court de moyens financiers pour assurer les dépenses relatives à un tel projet, même s'il était voué au succès.

Conformément aux instructions reçues, Williams paya les gages du personnel qu'il avait utilisé et « ferma définitivement boutique ». Dans le même temps, son bureau de Londres était pillé par des voleurs qui emportèrent le coffret contenant son courrier secret, 200 £ en espèces et tous les reçus des frais divers afférents à l'affaire polonaise. En revanche, des 50 000 £ accordées par Benjamin pour défrayer le coût du recrutement des Polonais, les 47 000 £ encore disponibles n'avaient pas quitté les coffres de Fraser & Trenholm à Liverpool. Williams avait avancé 800 £ répartis entre Smolinski, Bninicki et Mayeswski et leurs assistants à titre de salaires, de frais de logement et de transports. De sa propre initiative, McRae avait avancé 2 000 £ à Hotze pour assurer la continuité de la parution de l'*Index* à Londres, étant entendu que Hotze lui

¹⁷ Davis, *Colin McRae, Confederate Financial Agent*, p. 69 ; McRae à Benjamin, 21 janvier 1865, in *McRae Dispatch Book*, manuscrit en possession de C.D. Davis.

¹⁸ Ibid, pp. 70-71 ; Williams à McRae, 1^{er} février 1865, in *McRae Dispatch Book*, manuscrit en possession de C.D. Davis.

¹⁹ Ibid, p. 71.

rembourserait ladite somme dès qu'il aurait perçu les fonds que lui avait promis Judah Benjamin. Considérant les risques de plus en plus grands auxquels s'exposait son courrier en tentant de forcer le blocus, McRae avait prélevé lesdits montants dans les fonds réservés aux services secrets, qui étaient entre-temps passés sous sa responsabilité²⁰.

Dans son dernier message à Judah Benjamin, au sujet des Polonais, McRae exprime son regret à propos de la totale déconfiture de ce projet : « *Depuis le début, j'ai compris le prix que le Président et vous-même accordiez à cette affaire qui aurait pu influencer les péripéties du conflit et l'opinion publique étrangère.* » McRae fait également l'éloge de Williams et de Hotze qui accomplirent tout ce qui était en leur pouvoir pour qu'aboutisse le projet, mais qui furent confrontés à des difficultés extérieures qu'ils n'avaient pas le pouvoir de résoudre ou de maîtriser²¹.

TO ARMS! TO ARMS!

\$50 BOUNTY.

Do not wait to be Drafted, but Volunteer!!

The subscribers wish to get sixty Recruits for
CAPT. STOLEMAN'S COMPANY, VIRGINIA VOLUNTEERS.

Persons wishing to enlist will find it greatly to their advantage to join this Company, as we can offer superior inducements.

You will receive pay and subsistence from the time your names are enrolled; your bounty of 50 dollars, and 25 dollars for clothing, as soon as you can be examined by an Army Surgeon.

For further particulars apply to us at Floyd Court House, Va.
LIUT. G. M. HELMS,) Recruiting
Sergt. J. W. SHELTON.) Officers.

February 22, 1862.

WE WILL ATTEND THE
PUBLIC MEETINGS

to be held at the following places
Indian Valley, Saturday, March 1st; Jackson HARRISS' Stillhouse, Monday, 3rd; Jacob S. Harman's Store, Friday, 7th; Oil Mills Saturday, 8th; Copper Hill, Friday, 14th; Locust Grove, Saturday, 15th, and at Floyd Court House, March, 20th (Court day.)

²⁰ Williams à McRae, 1^{er} février 1865, in *McRae Dispatch Book*, manuscrit en possession de C.D. Davis ; *Accounts Rendered* (Williams à McRae) et reçus signés par Henry Hotze, 1^{er} février 1865, in Davis, *Colin McRae, Confederate Financial Agent*, pp. 71-72.

²¹ Davis, *Colin McRae, Confederate Financial Agent*, pp. 72-73.